

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



Programme Mondial pour l’Agriculture et la Sécurité Alimentaire

**REQUETE DE FINANCEMENT
DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL**

**Projet d’Appui à la sécurité alimentaire
dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine**

Dakar – Mars 2012

TABLE DES MATIERES

1^{ère} Partie :	Résumé de la Stratégie globale pour l’agriculture et la sécurité alimentaire et Plan d’investissement connexe	1
1.1	Objectifs et indicateurs	1
1.2	Principaux aspects du cadre de l’action publique	3
1.3	Composantes prévues dans le plan pour réaliser les objectifs	4
1.4	Niveau et répartition des dépenses prévues pour mettre en œuvre les composantes	5
1.5	Sources et déficits de financement	7
1.6	Processus d’élaboration de la stratégie et du plan d’investissement	7
1.7	Modalités et capacités d’exécution	8
2^{ème} Partie :	Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP	10
2.1	Objectifs spécifiques et résultats visés	10
2.2	Activités à financer	12
2.3	Modalités d’exécution	18
2.4	Montant du financement demandé	18
2.5	Organe de supervision privilégié	19
2.6	Calendrier de l’appui proposé	20
2.7	Risques et gestion des risques	20
2.8	Concertation avec les parties prenantes locales et les partenaires au développement	21
2.9	Conclusion	22
 ANNEXES		
Annexe 1 :	Cartes illustrant les problèmes de déficit de production et d’insécurité alimentaire au Sénégal (année 2011)	23
Annexe 2 :	Tableau des coûts du PASA-Lou/Ma/Kaf Détail du financement sollicité du GAFSP	24

PIECES JOINTES

1. Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
2. Pacte national ECOWAP/PDDAA du Sénégal
3. Plan d’investissement 2011-2015 post-compact du PNIA PDDAA
4. Rapport de revue post-compact du PDDAA sur le Plan d’investissement
5. Documents attestant que des réunions de travail sur le CAADP ont été organisées après l’examen technique

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
ANREVA	Agence Nationale du plan retour vers l'agriculture
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	Conservation des eaux et des sols / Défense et restauration des sols
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DCEF	Direction de la Coopération Technique et Financière
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
FONSTAB	Fonds de stabulation
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GRN	Gestion des ressources naturelles
IFPRI	International Food Policy Research Institute
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entrepreneuriat rural
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPEL II	Projet d'appui à l'élevage Phase II
PAPIL	Projet d'appui à la petite irrigation locale
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PI	Plan d'Investissement
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMIA	Projet de modernisation et d'intensification agricole
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRODAM II	Projet de développement agricole de Matam Phase II
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAKSS	Strategic Analysis and Knowledge Support Systems (Système d'analyse et de gestion des connaissances)
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
UP	Unité pastorale
USAID	United States Agency International Development
VCF	Vivres Contre Formation
VCT	Vivres Contre Travail

1^{ère} Partie Résumé de la Stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et Plan d'investissement connexe

1.1 Objectifs et indicateurs

1.1.1 **Aperçu général du secteur rural** : Le Sénégal a enregistré une baisse du taux de pauvreté en 2005 aussi bien au niveau national (50,8%) qu'en milieu rural (61,9%) et urbain (35,1%) avec cependant une diminution moins significative en milieu rural. Selon des estimations récentes, la proportion d'individus vivant sous le seuil de la pauvreté stagnerait encore à environ 50,7% en 2009, avec un accroissement de la pauvreté en milieu rural et une légère baisse en milieu urbain. Le Sénégal demeure l'un des pays les plus pauvres du monde et est classé en 2011, au 155^{ème} rang sur 187 pays au niveau de l'indice de développement humain (IDH). Bien que ne contribuant qu'à environ 17,2% du PIB (2010), le secteur agricole continue d'employer plus de trois sénégalais sur cinq et, quatre pauvres sur cinq résident en zones rurales. Le taux de croissance moyen du secteur agricole (2,5% entre 1960 et 2003) reste globalement inférieur à celui du PIB. L'agriculture constitue le secteur pivot de l'économie sénégalaise et se caractérise par sa forme familiale dominante. Ce n'est que dans les zones offrant des possibilités d'irrigation et d'accès facile au principal marché urbain de Dakar et à l'exportation que se développent une agriculture d'entreprise (horticulture, arboriculture) et une agriculture industrielle (arachide, coton) qui occupent moins de 5% des surfaces cultivées. L'agriculture familiale est massivement pluviale dans une zone semi aride largement soumise aux risques de sécheresse, à la dégradation des terres et aux effets des changements climatiques. Moins de 2% des surfaces exploitées sont irriguées, malgré un potentiel en eau de surface et de ruissellement important. Le sous-secteur de l'élevage constitue une composante importante de l'économie sénégalaise. Il occupe environ 3.000.000 d'individus issus pour la plupart des couches les plus vulnérables du monde rural, et participe pour environ 35% au PIB du secteur agricole.

1.1.2 Le Sénégal fait face à une situation alimentaire relativement difficile et l'écart entre la production nationale et les besoins croissants de la population n'a pas cessé de se creuser au fil des années. Le problème se pose avec acuité dans le secteur des céréales qui constituent l'aliment de base pour les populations rurales et même urbaines. La production céréalière (mil, sorgho, maïs et riz) a atteint une moyenne d'environ 1.280.000 tonnes au cours des dix dernières campagnes avec des fluctuations marquées selon les années et la pluviométrie. La production locale de céréales n'arrive à couvrir qu'environ la moitié des besoins alimentaires de base, et le déficit est essentiellement comblé par des importations massives de riz blanc. Pour satisfaire la demande nationale à l'horizon 2015, sans augmentation des importations, on estime nécessaire un accroissement de la production céréalière de 1 million de tonnes, de plus de 40.000 tonnes de la production de viande, d'environ 80 millions de litres de produits laitiers, et de l'ordre de 80.000 tonnes de poissons. Le déficit de production agricole, la dépendance du commerce extérieur, la fragilité de l'écosystème sahélien aggravé par le changement climatique, la pression anthropique et la surpêche, constituent les principaux déterminants de l'insécurité alimentaire du pays. La carte de l'annexe 1 représente les régions du pays selon leur niveau d'insécurité alimentaire mesurée lors de la dernière enquête du Système d'Alerte Précoce menée en Août 2011 et appuyée par le PAM, la FAO et l'UNICEF.

1.1.3 **Cadre stratégique d'élaboration du PNIA** : Les mesures et orientations prises par l'État sénégalais en matière de développement économique et social, et dans le secteur rural, sont énoncées dans les différents cadres d'orientation du pays, dont en particulier : (i) le

Document de Politique Economique et Sociale qui présente la lutte contre la pauvreté comme étant la principale priorité du gouvernement ; (ii) la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) qui ambitionne de consolider les acquis macro-économiques de la décennie précédente et de relever durablement le taux de croissance (autour de 7 à 8 %) ; et (iii) la Loi d’Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). La LOASP, adoptée en 2004, définit pour les vingt prochaines années, les dispositions générales et les grandes orientations pour un développement du secteur agricole en vue de la réduction de la pauvreté. Six objectifs spécifiques ont été retenus, comme précisé ci-après.

Objectifs spécifiques de la LOASP
→ la réduction de l’impact des risques climatiques, économiques, environnementaux et sanitaires, par la maîtrise de l’eau, la diversification des productions, la formation des ruraux ; le tout devant améliorer la sécurité alimentaire et, à terme, réaliser la souveraineté alimentaire du pays
→ l’amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales, et la mise en place de régime de protection sociale en leur faveur
→ l’amélioration du cadre et des conditions de vie en milieu rural, notamment par l’accès aux infrastructures et aux services publics, grâce à un aménagement équilibré du territoire
→ la protection de l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles par la connaissance et l’amélioration de la fertilité des sols
→ la mise en place d’un système d’incitation à l’investissement privé dans l’agriculture et en milieu rural
→ l’amélioration de l’environnement et de la qualité de la production afin que l’agriculture soit un moteur du développement industriel et artisanal, et pour mieux satisfaire au besoin des marchés intérieur et extérieur (sous-régional, régional et international)

1.1.4 L’atteinte de tous ces objectifs de croissance dans le secteur rural repose sur la mise en œuvre de programmes sectoriels élaborés par le Gouvernement, en particulier le Cadre Stratégique Décennal du Secteur Agricole, le Plan National de Développement de l’Élevage (PNDE), le Plan d’Action pour le Développement de la Pêche et de l’Aquaculture et le Plan d’Action Forestier du Sénégal (PAFS). Afin de renforcer le rôle majeur que ces programmes accordent à l’agriculture, le Gouvernement a également lancé en 2008, la Grande offensive agricole pour la nourriture et l’abondance (GOANA) qui fixe des objectifs ambitieux pour les principales spéculations cultivées dans le pays. Ces différents instruments de planification et d’orientation mis en place par l’Etat du Sénégal ont constitué la base du processus d’élaboration du Programme National d’Investissement Agricole (PNIA).

1.1.5 **Objectifs stratégiques du PNIA** : Le Sénégal a élaboré son PNIA afin de traduire en actions les options auxquelles il a souscrit dans le cadre de la Politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du PDDAA, mais aussi les orientations retenues dans ses documents de politique et de stratégie en cours et en perspective pour l’agriculture. Le Plan d’investissement (PI) du PNIA portant sur la période 2011-2015 vient compléter les efforts entrepris par le Gouvernement du Sénégal, depuis plusieurs années, pour faire jouer à l’agriculture un rôle majeur dans la croissance de l’économie, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté à l’horizon 2015, et assurer une distribution plus équilibrée des activités agricoles entre les zones agro-écologiques, les régions et les collectivités locales. Le PNIA est directement aligné sur les objectifs de l’ECOWAP et du PDDAA, et s’articule autour des huit objectifs stratégiques suivants :

Objectifs stratégiques du PNIA

- Réduire les risques climatiques par la maîtrise de l'eau
- Préserver et gérer durablement les autres ressources naturelles
- Augmenter la production et améliorer fortement la productivité globale des facteurs
- Valoriser les produits agricoles par leur transformation
- Améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles
- Renforcer la recherche pour générer et transférer de nouvelles technologies
- Renforcer significativement les capacités des différents acteurs
- Assurer un pilotage et une coordination efficace de la mise en œuvre du PI

1.1.6 Principaux indicateurs du PNIA : Les principaux indicateurs rattachés à la mise en œuvre du PNIA concernent l'ensemble des contributions attendues du programme en matière de développement économique et social du Pays. Le PNIA table ainsi sur un accroissement de 7,2% du PIB agricole en moyenne annuelle (soit 1,2 point de pourcentage de plus que l'objectif initial fixé par le PDDAA), un abaissement de l'incidence nationale de la pauvreté qui passerait à 25,9% en 2015 contre 50,8% en 2005, et un accroissement notable des rendements et des productions en visant notamment la couverture des besoins céréaliers domestiques à l'horizon 2015. Des indicateurs spécifiques du PNIA sont aussi déclinés par thématique et secteurs d'activités, tels que les superficies aménagées en irrigation (hectares), les rendements et productions additionnelles (tonnes), les superficies de terres reboisées, récupérées ou protégées (hectares), le nombre d'exploitations modernisées et de fermes modernes mises en place (unités), la professionnalisation des acteurs et organisations de producteurs (effectivité), l'amélioration de l'environnement au développement du secteur privé (mesures incitatives), etc.

1.2 Principaux aspects du cadre de l'action publique

1.2.1 Sa façade maritime étendue sur plus de 700 km, ses ressources en eau de surface marquées par la présence de fleuves et cours d'eau permanents (Sénégal, Gambie, Casamance, etc.), son potentiel cultivable estimé à quatre millions d'hectares constituent pour le Sénégal des atouts indéniables. Sa position géographique à l'extrême ouest du continent africain lui offre un emplacement exceptionnel pour un accès préférentiel aux marchés européen et américain. Cette position est confortée par ses infrastructures aéroportuaires de qualité, et le rôle leader qu'il joue dans le domaine des télécommunications en Afrique de l'Ouest. Du fait de sa stabilité politique, le Sénégal présente également de réels avantages et des conditions favorables à une bonne mise en œuvre du PNIA. Malgré ces atouts, le Sénégal continue à faire face à des contraintes structurelles très rigides. L'économie reste trop faiblement diversifiée et l'offre d'exportation ne compte que pour l'essentiel des produits halieutiques, des produits pétroliers, du phosphate et dans une moindre mesure des produits arachidiers. L'agriculture qui occupe plus de la moitié de la population active, a encore des rendements faibles et elle est trop peu reliée à l'agro-industrie. Les PME/PMI qui représentent plus de 90% des entreprises sénégalaises se trouvent être confrontées à la question du financement pour diverses raisons dont notamment l'insuffisance des produits alternatifs. La forte dépendance énergétique du Sénégal, rend également vulnérable son système productif. Sur le plan économique, le pays a fait face ces dernières années à des chocs exogènes et endogènes, dont les crises financière et alimentaire ont été des sources de préoccupation. En effet, le taux de croissance est resté en moyenne autour de 3,8% contre les ambitions

gouvernementales de 7% affichées dans la SCA. Pour relever ces différents défis dont ceux liés au déficit budgétaire, le Sénégal a engagé une série de mesures et réformes en matière des finances publiques, de passation des marchés, d'environnement des affaires, notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie.

1.2.2 Les politiques du secteur rural évoquées au point 1.1 se sont traduites cette dernière décennie, par des mesures de soutien et de subvention, et de renforcement des organisations de producteurs à travers la syndicalisation. Sur le plan institutionnel, plusieurs entités (structures centrales et déconcentrées de l'État, agences nationales, ONG, organisations socioprofessionnelles, structures de financement et d'assurance) interviennent dans le développement rural avec des fonctions différenciées. Sur le plan fiscal, le Sénégal a apporté des rénovations en mettant en place un code des investissements qui répond mieux aux objectifs d'amélioration de la compétitivité du pays en termes d'incitations offertes aux investisseurs, de mise en cohérence avec la réforme fiscale, de décentralisation des activités de production et de densification du tissu industriel existant. Par ailleurs, les entreprises du sous secteur de l'agriculture au sens large bénéficient du régime de l'entreprise franche d'exportation (EFE) qui est un outil de promotion des exportations. Sur le plan de la réforme de gestion des finances publiques, le Sénégal s'est engagé dans le processus de programmation budgétaire axé sur les résultats avec comme outil le Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme.

1.2.3 Concernant plus spécifiquement la mise en œuvre de la LOASP, un certain nombre de progrès ont été enregistrés, traduits en particulier par la promulgation en 2007 (i) du décret instituant le fonds national de développement agro-sylvo-pastoral, (ii) du décret instituant le fonds de stabulation (FondStab), et (iii) du décret portant organisation, composition et fonctionnement du Conseil supérieur et des Comités régionaux d'Orientation agro-sylvo-pastorale, et par la promulgation en 2008 (i) d'un décret instituant un régime de protection sociale agro-sylvo-pastoral, (ii) d'un décret portant reconnaissance, organisation et fonctionnement des organisations interprofessionnelles agricoles, (iii) d'un décret relatif à l'Organisation et fonctionnement du système national de recherches agro-sylvo-pastorales et (iv) d'un décret instituant le Fonds GOANA. Par ailleurs, 11 arrêtés portant création des comités régionaux d'orientation agro-sylvo-pastorale ont été signés. L'ensemble de ces mesures et réformes vont être poursuivies dans le cadre de la mise en œuvre de la LOASP. Des avancées sont encore attendues afin notamment de lever les rigidités et les insuffisances du cadre normatif sur le foncier, en particulier de la loi sur le domaine national, qui constituent une entrave pour la sécurisation des investissements et la gestion durable des exploitations. Les difficultés d'accès au crédit rural demeurent une préoccupation et limitent le développement de l'entrepreneuriat agricole. L'amélioration du dispositif institutionnel est aussi attendue, afin de limiter les dispersions dans les interventions, renforcer les capacités des organisations professionnelles et contribuer, grâce à la mise en œuvre du PNIA, à la promotion d'un dispositif de suivi, de planification et d'évaluation plus performant.

1.3 Composantes prévues dans le Plan pour réaliser les objectifs

Le PNIA couvre tous les sous-secteurs de l'agriculture au sens large : les cultures, l'élevage, la pêche maritime et continentale, et l'environnement. Le PNIA a été décliné en huit composantes principales adossées aux huit objectifs prioritaires et qui entendent relever les principales contraintes du secteur rural. Ces différentes composantes du PNIA rassemblent toute une série d'activités comme indiqué dans le tableau ci-après.

Composantes et activités du PNIA
<p>1 « Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau »</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménagements hydro agricoles - promotion de l'irrigation goutte à goutte pour une utilisation efficace de l'eau - transferts d'excédents d'eau notamment vers les régions du centre - implantation de fermes agro pastorales autour de forages - construction et valorisation des bassins de rétention notamment par l'implication du secteur
<p>2 « Préservation et gestion durables des autres ressources naturelles »</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration de la base productive dans le bassin arachidier, protection et mise en valeur des terres salées - aménagement et la gestion des pêcheries et des écosystèmes continentaux ainsi que des fonds marins - lutte contre les feux de brousse et les végétaux aquatiques envahissants, gestion durable des forêts, reboisement des périmètres irrigués et édification de la Grande muraille verte
<p>3 « Augmentation de la production et amélioration de la productivité »</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection des cultures - lutte contre les maladies animales prioritaires - production de semences pour les différentes filières agricoles et forestières - équipement et la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage - développement des filières agricoles traditionnelles et appui à l'émergence de nouvelles - développement des filières laitière, avicole et équine
<p>4 « Développement de la transformation des produits agricoles »</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des produits de la pêche continentale - modernisation de la filière transformation artisanale - valorisation des produits issus des filières agricoles et animales - valorisation des produits forestiers non ligneux
<p>5 « Accès aux marchés des produits agricoles »</p> <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation et la construction de pistes de production - construction d'infrastructures de stockage de céréales - appui à la gestion de la qualité des produits agricoles et d'origine animale - construction et la réhabilitation de structures de stockage
<p>6 « Renforcement de la recherche pour la génération et le transfert de nouvelles technologies »</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration du potentiel végétal fruitier par la mise en place d'une collection fruitière nationale et de parcs de pieds mères - appui à une recherche induite par les différents programmes du PI
<p>7 « Renforcement des capacités des acteurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> - restauration et la gestion durable du Système éducatif agricole - renforcement de l'offre de services du conseil agricole et rural - renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques
<p>8 « Coordination et pilotage sectoriels »</p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'un système d'information agricole et appui aux statistiques agricoles - identification du bétail et le recensement national de l'élevage - mise en place et fonctionnement d'un système de suivi-évaluation - renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires - mise en place des études nécessaires à la mise en œuvre des composantes du PI

1.4 Niveau et répartition des dépenses prévues pour mettre en œuvre les composantes

1.4.1 La mise en œuvre du Plan d'investissement améliorera qualitativement l'état du secteur agricole grâce à une nouvelle génération de programmes. Elle le placera dans une trajectoire conforme aux objectifs définis par le PDDAA pour atteindre l'OMD 1, en 2015. Le PNIA a estimé les besoins en dépenses publiques à 2.016 milliards de francs CFA (environ

4.032 millions de \$US) dont 81 % sont des investissements, soit 1.632 milliards de francs CFA (3.264 millions de \$US). Les programmes en cours déjà engagés et financés par l'Etat et la communauté des bailleurs de fonds représentent un montant total de l'ordre de 670 milliards de FCFA (1.340 millions de \$US) en grande partie consacré au Plan national de développement agricole et au Plan d'action forestier du Sénégal.

1.4.2 En déduisant du PNIA ces financements extérieurs déjà mobilisés et engagés, les autorités sénégalaises ont donc priorisé pour le plan d'investissement 2011-2015, un budget global de 1.346 milliards de francs (2.692 millions de \$US), réparti comme suit entre les différents programmes d'activités associés aux objectifs.

Composantes du PI du PNIA	Montants		
	(milliards FCFA)	(millions \$US)	%
1 Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau	267,9	535,8	19,9%
2 Préservation et la gestion durable des autres ressources naturelles	148,9	297,8	11,1%
3 Augmentation de la production et amélioration de la productivité	799,4	1.598,8	59,4%
4 Développement et transformation des activités agricoles	8,2	16,4	0,6%
5 Amélioration de l'accès aux marchés des produits agricoles	68,1	136,2	5,1%
6 Renforcement recherche pour génération et transfert nouvelles technolo.	7,5	15,0	0,6%
7 Renforcement des capacités des acteurs	14,7	29,4	1,1%
8 Renforcement de la coordination et du pilotage sectoriel	31,3	62,6	2,3%
TOTAL	1.346	2.692	100%

1.4.3 Près de 70% des coûts sont affectés aux cultures en raison de leur poids prépondérant dans les activités du primaire (en moyenne 53% de la valeur ajoutée) mais aussi des nombreux aléas qui pèsent sur elles. L'environnement, qui contribue à l'activité économique dans le secteur pour 5% en moyenne, absorbe une part relativement importante des coûts (11%), ce qui traduit la volonté des Autorités sénégalaises de mettre en place les conditions d'une agriculture durable par la préservation des écosystèmes et la mitigation des effets du changement climatique. L'élevage, qui occupe une place relativement importante dans l'activité économique du secteur primaire (en moyenne 31,0% de la valeur ajoutée), et dont le rôle de levier a été mis en avant, bénéficie de près de 11% des dépenses.

1.4.4 Il est à noter que dans les dépenses induites par le PI, 56,1 % sont destinées à l'investissement. La part relative des dépenses qui lui sont consacrées, est imputable essentiellement au programme « d'augmentation de la production et d'amélioration de la productivité » et au sous-secteur des cultures. Une telle tendance résulte du choix des autorités nationales d'augmenter la production agricole à court terme à travers principalement l'amélioration des rendements qui sera obtenue en agissant sur la disponibilité des intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires, etc.). À moyen et long termes, l'accent sera mis davantage sur les équipements en vue d'accroître vigoureusement la production des cultures. Dans les autres sous-secteurs, le ratio des dépenses d'investissement sur les dépenses globales est maintenu à un haut niveau.

1.4.5 Il faut également signaler que le PI introduit des changements dans l'allocation spatiale des investissements publics, avec une répartition plus équilibrée des ressources entre les zones agro écologiques et entre les régions administratives. Le Bassin arachidier, où résident près de 60 % de la population rurale, et qui recevait à peine 3 % des investissements agricoles, bénéficie désormais de cette réallocation des ressources, sa part relative progressant à près de 20 %. Le Sénégal oriental, qui dispose d'une importante partie des surfaces

cultivables, la zone sylvo-pastorale et les Niayes tirent également profit de la nouvelle répartition des ressources publiques induite par le PI. La correction des distorsions du passé réalisée par le PI se manifeste aussi dans la distribution des investissements publics entre les régions administratives. À l'exception de Saint-Louis et de Tambacounda, un nivellement s'opère entre les autres régions dans l'allocation des ressources destinées aux investissements agricoles.

1.5 Sources et déficits de financement

1.5.1 Comme indiqué précédemment le coût total du PNIA pour la période 2011-2015 a été estimé à 2.015 milliards de FCFA (4.030 millions de \$US), tandis que le plan d'investissement a été évalué à 1.346 milliards de FCFA (2.692 millions de \$US). Pour le financement du PI, le montant à rechercher s'élève à **672,3 milliards de FCFA (1.344,6 millions de \$US)**, le reste (673,4 milliards de FCFA, 1.347,4 millions de \$US) étant pris en charge par l'Etat (433,3 milliards de FCFA, 866 millions de \$US), par les collectivités locales et les organisations paysannes (103,2 milliards de FCFA, 206,4 millions de \$US) et par le secteur privé (132,8 milliards de FCFA, 265,6 millions de \$US). Le détail par sous-secteur est donné ci-après.

Répartition du PI par sous-secteur et déficits de financement à rechercher

Sous-secteur	Montant total PI		Montant financé		Montant à rechercher	
	(milliards FCFA)	(millions de \$US)	(milliards FCFA)	(millions de \$US)	(milliards FCFA)	(millions de \$US)
Agriculture	931,2	1.862,4	603,3	1.206,6	327,9	655,8
Valorisation produits agricoles	8,0	16,0	2,0	4,0	6,0	12,0
Elevage	147,3	294,6	6,6	13,2	140,7	281,4
Environnement	144,8	289,6	41,7	83,4	103,1	206,2
Pêche	63,1	126,2	20,0	40,0	43,1	86,2
Infrastructures rurales	34,7	69,4	0,1	0,2	34,6	69,2
Coordination et suivi-évaluation	16,9	33,8	0,1	0,2	16,8	33,6
TOTAL	1.346,0	2.692,0	673,7	1.347,4	672,3	1.344,6

1.5.2 Les ressources à rechercher pour compléter le financement du PNIA (672,3 milliards de FCFA, 1.344,6 millions de \$US) représentent donc près de 50 % du montant total des besoins de financement du PI hors engagements. Il est à souligner que la contribution attendu de l'État s'élève à 32% du montant du PI, soit un montant annuel voisin de 87 milliards de FCFA (174 millions de \$US).

1.6 Processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'investissement

1.6.1 Le processus de formulation du PNIA a été lancé officiellement au Sénégal le 14 février 2008, avec l'implication de toutes les parties prenantes au secteur agricole au sens large. Il s'agit notamment des Institutions de la République, des ministères sectoriels, des instituts de recherche, des organisations paysannes, de jeunes, de femmes, de la société civile, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, etc. Dans ce cadre, des groupes thématiques ont été mis en place selon une démarche participative permettant de fournir un cadre de référence partagé. En outre, une équipe en charge de la modélisation a eu à estimer le taux de croissance requis, le taux et les niveaux d'investissements associés, les dépenses budgétaires et les financements extérieurs nécessaires. Ce travail d'analyse a été mené avec l'appui du consortium pour la recherche économique et sociale (CRES) avec l'assistance de

l'institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et le soutien financier et technique de la CEDAO. L'atelier de validation, tenu les 13 et 14 août 2009, a marqué la fin du travail technique ponctué par des documents (brochures, brèves et projet de pacte) qui font la revue et l'analyse détaillée des efforts en cours en matière de développement agricole et rural ainsi que l'inventaire des politiques et stratégies de promotion du secteur. Ces documents déterminent également les options d'investissement et les besoins de réformes politiques et institutionnelles pour améliorer les cadres de prise de décision.

1.6.2 Ce processus de formulation a abouti, les 9 et 10 février 2010, à la table ronde nationale sur le financement du PNIA qui a été marquée par l'adoption des propositions contenues dans les différents documents du PNIA. A cette occasion, le compact du Sénégal a été signé. Après cette étape importante et conformément au souci d'opérationnaliser le PNIA, le Sénégal a officiellement lancé, le 17 mai 2010, le processus post-pacte, en procédant à la mise en place du Comité technique coordonné par la Direction de l'analyse, de la prévision et des statistiques (DAPS) du Ministère de l'agriculture et chargé d'élaborer le PI. Ce Comité a reçu l'appui financier de l'USAID et a pu présenter le 10 juin 2010, une première version du plan d'investissement 2011-2015 du PNIA. Ce document a fait l'objet de la revue technique post-compact organisé par la Commission de l'union africaine, l'agence de planification et de coordination du NEPAD, et diverses institutions dont les PTFs, à l'occasion du business meeting organisé à Dakar par la CEDEAO du 14 au 17 juin 2010. Sur la base de ces observations, le PI a été retravaillé avec l'appui du CRES, et finalisé en octobre 2010.

1.7 Modalités et capacités d'exécution

1.7.1 **Mise en œuvre du PNIA** : Le gouvernement du Sénégal œuvre actuellement activement pour l'opérationnalisation du PNIA et a élaboré en début 2012, l'organigramme définissant l'organisation de la mise en œuvre du PNIA. Un Comité technique, coordonné par la DAPS, sera l'organe d'exécution chargé de la mise en œuvre du PNIA. Il s'appuiera sur les points focaux des ministères et structures concernés, sur le dispositif du SAKSS et en cas de besoin sur des groupes thématiques ad hoc. Sa fonction sera (i) de veiller à la planification des programmes éligibles ; (ii) de suivre l'exécution des projets et programmes éligibles au PNIA ; (iii) de faire la revue annuelle des rapports d'activités et celle des programmes et des recommandations sur les priorités sous-jacentes par rapport à la réalisation des objectifs nationaux du PDDAA ; (iv) d'évaluer régulièrement les effets des résultats des programmes exécutés ; (v) d'identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des effets des programmes ; et (vi) de suivre les impacts environnementaux des programmes éligibles. L'arrêté portant création de ce comité est en instance de signature.

1.7.2 Un Comité de pilotage du PNIA a été mis en place (arrêté N°0549 du Ministère de l'agriculture en date du 25 janvier 2012), et est chargé d'approuver les propositions du comité technique, d'assurer le dialogue politique, de faciliter et d'encourager les échanges avec les autres pays et les institutions régionales et internationales et d'appuyer le comité technique dans la recherche de financements. Ce comité est présidé par la Primature et est composé des représentants du ministère de l'Économie et des Finances, des ministères en charge des affaires de la CEDEAO, de l'agriculture, de l'environnement, de l'hydraulique, des bassins de rétention, des infrastructures, des collectivités locales, de la recherche, de la transformation des produits agricoles et du commerce. Il comprend aussi des représentants des organisations des producteurs, de la société civile, du secteur privé et des PTF.

1.7.3 Des Groupes thématiques ad hoc seront contractés en cas de besoin par le Comité technique et auront pour tâche (i) de faire la revue périodique de la mise en œuvre du PNIA et d'identifier les aspects à améliorer, qu'ils soient opérationnels ou liés à la génération et l'utilisation des connaissances, et (ii) d'élaborer des agendas de recherche et d'analyse pour prendre en charge les lacunes identifiées, soit au cours de la mise en œuvre, soit par anticipation. Ces groupes thématiques pourront réunir, selon les cas, le personnel des services et agences du ministère de l'agriculture et d'autres ministères concernés, les institutions de recherche (INRA, universités, ONG. etc.) et les fournisseurs de données (institut national de statistique, etc.), les représentants des producteurs et de la société civile, et les autres acteurs concernés par la mise en œuvre du PNIA.

1.7.4 **Suivi du PNIA** : Le suivi du PNIA sera assuré à travers le dispositif du SAKSS (mécanisme de suivi-évaluation du programme) qui s'appuiera sur les cellules de planification des ministères en charge du développement rural et aura pour mission de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'ECOWAP et du PDDAA à travers un système de suivi-évaluation performant. Ce système sera alimenté par les données collectées régulièrement et qui porteront sur toutes les thématiques sectorielles du PNIA, mais aussi sur les effets économiques, sociaux et environnementaux du PI à l'échelle tant macro, méso que micro. Il sera complété par un dispositif de veille qui appuiera les processus de prise de décision. Périodiquement, des évaluations de l'efficacité et de l'impact du PI seront conduites. Les points focaux des structures en charge du développement rural seront les répondants du comité technique. Ils auront la charge de suivre scrupuleusement la mise en œuvre du PNIA et de travailler étroitement avec les représentants du dispositif du SAKSS. Ils travailleront au niveau des cellules de planification en vue d'améliorer la qualité de collecte, d'analyse et de stockage des données, et de les rendre accessibles dans un souci de cohérence au niveau sectoriel.

1.7.5 Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du PNIA prévoit la constitution d'un Groupe de Dialogue Politique de l'ECOWAP/PDDAA, animé par la société civile, qui sera à cheval entre le Comité de pilotage et le Comité technique. Ce groupe fournira aux autorités publiques un feedback de la base sur la mise en œuvre du PNIA. Il fera la revue périodique de la mise en œuvre du PNIA, identifiera les aspects à améliorer afin d'assurer le succès du programme, et exprimera son avis dans la hiérarchisation des priorités d'investissements agricoles dans le cadre du PNIA. Ce groupe sera composé par les représentants des producteurs et de la société civile, les représentants du secteur privé et les représentants de l'administration et des partenaires au développement.

2^{ème} Partie	Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP : Projet d'Appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA-Lou/Ma/Kaf)
-------------------------------	--

2.1 Objectifs spécifiques et résultats visés

2.1.1 Présentation et justification du programme : Le programme proposé au financement du GAFSP, à savoir le Projet d'Appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine (PASA-Lou/Ma/Kaf), est une opération d'amélioration à la sécurité alimentaire dont les activités sont inscrites dans les composantes du PI du PNIA. Cette opération a été choisie de façon prioritaire par le Gouvernement car elle s'inscrit parfaitement dans les objectifs stratégiques du PNIA et adresse aussi les options de développement figurant dans la Stratégie de croissance accélérée (SCA). Elle touche une zone vulnérable, située au centre-nord du pays, peu couverte par l'action des partenaires au développement, et qui est fréquemment soumise aux aléas climatiques et à l'insécurité alimentaire, et qui subit les effets de la désertification. Les cartes de l'annexe 1 illustrent les déficits de production et la prévalence de l'insécurité alimentaire enregistrés en 2011 au niveau national et pour les trois régions concernées en particulier. Ce programme concerne des leviers (viande, lait, élevage, céréales et légumes) qui ont été identifiés à l'issue de la modélisation sur la croissance agricole. Il contribuera à brève échéance à améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté, en ciblant de façon prioritaire les femmes et les petits exploitants, et en s'appuyant sur des pratiques simples ayant fait leur preuve dans d'autres zones du pays. Les interventions identifiées ciblent un accroissement des productions en matière d'agriculture et d'élevage, grâce notamment à une valorisation accrue des eaux de surface et souterraines, à la création de pôles de développement initiés et soutenus à l'échelon local, à une meilleure organisation et sensibilisation des producteurs et éleveurs, et une attention apportée à un accès facilité au marché.

2.1.2 Objectifs spécifiques : L'objectif du PASA-Lou/Ma/Kaf est de contribuer à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine. Plus spécifiquement le projet vise l'accroissement durable des productions végétales et animales, l'amélioration des revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) et des femmes en particulier. Pour atteindre ces différents objectifs, le projet améliorera l'accès des petits producteurs, des femmes, et de leurs organisations à des infrastructures de production diversifiées, notamment en matière de maîtrise de l'eau et de désenclavement, ainsi qu'à des services, appuis et technologies adaptées et efficaces. La mise en œuvre du projet accordera une attention toute spécifique aux questions liées à la promotion du genre (accent porté sur les interventions en faveur des femmes et des jeunes) et à la viabilité écologique (prise en compte de mesures de mitigation au niveau environnemental et d'actions d'adaptation au changement climatique).

2.1.3 Résultats et cibles visés : Entre autres résultats attendus, le programme permettra d'induire un accroissement des productions annuelles végétales et animales, une augmentation des revenus pour les producteurs, avec un ciblage particulier pour les groupes vulnérables (petits producteurs, femmes et jeunes). Le tableau ci-après donne un aperçu des indicateurs clés du projet, lesquels seront intégrés au dispositif de suivi-évaluation.

Indicateurs	Valeur cibles
SECURITE ALIMENTAIRE	
Production céréalière additionnelle	9.500 tonnes/an
Production maraîchère additionnelle	13.000 tonnes/an
Production de viande additionnelle	5.300 tonnes en 5 ans
Production de lait collectée	16,8 millions litres de lait en 5 ans
Quantités de vivres distribuées en VCT et VCF	1.675 tonnes
ACCROISSEMENT DES REVENUS	
Producteurs de bas-fonds	50.000 à 250.000 FCFA/an
Femmes des jardins maraîchers	30.000 à 120.000 FCFA/an
Femmes et jeunes des petits périmètres irrigués	800.000 à 1.200.000 FCFA/an
Valeur ajoutée par les productions de viande	9,5 milliards de FCFA
Valeur ajoutée par la valorisation du lait	3,4 milliards de FCFA
GROUPES VULNERABLES TOUCHES	
Nombre d'agriculteurs directement touchés par le projet	10.500 agriculteurs dont 5.600 femmes et 1.900 jeunes
Nombre d'éleveurs directement touchés par le projet	19.700 éleveurs dont 7.500 femmes et 3.400 jeunes
Population totale bénéficiant directement du projet	211.000 personnes dont 51% femmes
Population totale bénéficiant des retombées du projet	490.000 personnes dont 51% femmes
Nombre de personnes assistées en vivres (VCT et VCF)	87.792 personnes dont 44.774 femmes
Taux minimal d'accès à la terre pour les femmes	50% bas-fonds, 100% jardins, 25% périmètres

2.1.4 Les cibles prioritaires du projet seront les petits producteurs (hommes et femmes) résidant dans les trois régions d'intervention du programme. Au total plus de 30.000 agriculteurs et éleveurs seront directement touchés par le projet, dont environ 13.000 femmes et 5.000 jeunes. Le programme veillera à privilégier les activités rurales habituellement prisées par les femmes, et pour lesquelles elles disposent d'un savoir faire reconnu (maraîchage, petit élevage, aviculture traditionnelle, activités de transformation, commercialisation, etc.) et desquelles elles peuvent en tirer des revenus. Il appliquera aussi une discrimination positive en faveur des femmes et des groupes vulnérables, partout où les traditions locales auront tendance à les exclure des instances décisionnelles ou de certains bénéfices. Le programme veillera notamment à ce que les femmes soient intégrées dans l'accès aux terres aménagées, l'organisation et la gestion des nouvelles infrastructures, ainsi que dans l'accès aux formations et nouveaux outils de production. La mise en place de petits périmètres à l'aval des forages permettra aussi la création d'emplois pour les jeunes. Plus globalement, le projet améliorera aussi les conditions de vie des populations grâce aussi aux actions de désenclavement (pistes rurales), en matière d'alimentation en eau potable (forages) et de protection du milieu naturel (activités GRN).

2.1.5 **Cadre du suivi-évaluation** : Pour suivre l'exécution du programme et s'assurer des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés, un système de suivi-évaluation intégré au dispositif du SAKSS/PNIA sera mis en place. Ce cadre de suivi sera conçu en tenant compte des indicateurs cibles communs retenus pour les cinq composantes du programme GAFSP au niveau mondial, de façon à permettre un renseignement homogène et régulier (base semestrielle) du progrès des interventions financées par le biais du GAFSP. Le système de suivi-évaluation sera mis en place au démarrage du projet et un spécialiste sera chargé d'en assurer la mise en œuvre. Une enquête de référence sera également réalisée afin de déterminer plus précisément le niveau initial des indicateurs clés qui seront suivis. Le cadre de suivi-évaluation intégrera systématiquement des données désagrégées par genre de façon à rendre plus lisibles les résultats sur les femmes et les groupes les plus vulnérables, Des rapports périodiques seront produits, dont deux seront transmis chaque année au GAFSP. Le PAM

apportera une assistance particulière pour les données relatives au suivi de la sécurité alimentaire et à la nutrition, à travers des évaluations annuelles. Des missions de suivi-évaluation externes, impliquant les ministères sectoriels concernés, seront également régulièrement organisées par le Gouvernement, en appui des deux missions de supervision annuelle organisées par la Banque africaine de développement. Plusieurs ateliers participatifs seront également organisés pour permettre aux acteurs locaux d'auto-évaluer les interventions mises en œuvre. Une revue à mi-parcours et une évaluation finale seront également organisées, pour permettre respectivement des réajustements éventuels et une capitalisation des acquis.

2.1.6 Liens avec le plan d'investissement : Toutes les activités prévues dans le présent programme sont directement liées à des composantes du PNIA. Ainsi la collecte et la valorisation des eaux de ruissellement et le recours aux eaux souterraines ressortent de l'objectif 1 « Réduction des risques climatiques par la maîtrise de l'eau » du PNIA. De même, les actions qui se traduisent par une augmentation des productions vivrières végétales (riz, maïs, sorgo, fruits et légumes) et animales (viande, lait) se rapportent directement à l'objectif 3 « Augmentation de la production et amélioration de la productivité » du PNIA. L'objectif 7 du PNIA qui concerne « le renforcement des capacités des acteurs » est également pris en compte dans le programme proposé (composante 2 : Appui à la mise en valeur et à l'organisation des producteurs et des éleveurs) à travers les appuis apportés en termes de structuration et de formation des producteurs et d'organisation des filières. La création de bretelles d'accès, les actions initiées pour le stockage, la vente et la valorisation des produits, ainsi que dans le domaine de la transformation et de la commercialisation touchent aussi les objectifs 4 et 5 relatifs à « la valorisation des produits agricoles par leur transformation » et « l'accès aux marchés des produits agricoles ».

2.2 Activités à financer

2.2.1 Description du programme et principales composantes : Le PASA-Lou/Ma/Kaf s'exécutera sur une période de cinq ans et touchera équitablement les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, tout en prenant en compte de façon transversale les questions liées au genre, à l'environnement et au changement climatique. Les activités liées au pastoralisme viseront de manière plus spécifique les régions sylvo-pastorales de Louga et Matam, tandis que les activités agricoles cibleront davantage la région de Kaffrine et le Sud de la région de Louga, étant entendu que des activités d'intégration de l'agriculture à l'élevage seront partout promues. Certaines activités seront soutenues par des stratégies de vivres pour création d'actifs (ou vivres contre travail : VCT) et de vivres contre formation (VCF) pour les communautés impliquées. Ces démarches visent à stimuler la mobilisation des communautés bénéficiaires pour la réalisation des activités ciblées en leur apportant un appui sous forme de rations alimentaires. Pour des raisons d'efficacité et d'impact, le Projet concentrera ses interventions et activités dans terroirs et communautés rurales présentant un potentiel et pouvant devenir des pôles de développement à l'échelon local. Seront ainsi ciblées, les zones pour lesquelles existent notamment : (i) un potentiel productif aménageable de façon durable, (ii) une dynamique locale traduite par des initiatives communautaires et un engagement fort des collectivités, (iii) des possibilités de désenclavement des zones de production, (iv) la proximité d'un marché local ou régional, ainsi que des débouchés et opportunités de marchés pour les différents produits, et (v) des organisations paysannes et des groupements inscrits dans une dynamique de structuration et de durabilité.

2.2.2 Le projet s'articulera autour de trois composantes principales qui viseront (i) à développer de façon participative et durable des infrastructures agricoles et d'élevage destinées à favoriser la sécurisation, l'accroissement, le stockage, la consommation et la commercialisation des produits végétaux et animaux ; des interventions ciblées seront notamment menées dans le domaine de l'hydraulique agricole et pastorale, en lien avec l'adaptation au changement climatique, en intégrant la question foncière et en prenant en compte les leçons et bonnes pratiques tirées de programmes similaires ; (ii) à renforcer les dispositifs de vulgarisation, d'appui-conseil, d'organisation des producteurs, et transformation et de mise en marché des produits ; il s'agira notamment de renforcer les capacités des producteurs pour assurer une gestion efficiente des infrastructures et des filières de production concernées ; et (iii) à assurer une coordination efficace du Projet, centré sur le suivi-évaluation des résultats et des impacts. Dans le domaine agricole, le projet ciblera selon les zones et de façon souvent complémentaire, le maraîchage, l'arboriculture et les cultures vivrières (surtout destinées à l'autoconsommation). Les activités dans l'élevage seront surtout orientées sur la sécurisation du système pastoral, les petits ruminants, l'aviculture et le lait. Nous détaillons ci-après l'ensemble des activités prévues.

2.2.3 Composante 1 – Développement des infrastructures agricoles et d'élevage : Dans le secteur de l'élevage, le projet interviendra surtout dans la zone sylvopastorale du Ferlo (régions de Louga et de Matam), marquée par la faiblesse des précipitations et la dégradation de l'environnement. Le projet interviendra dans le domaine de l'hydraulique pastorale en construisant 10 nouveaux forages équipés de châteaux d'eau et d'abreuvoirs, en réhabilitant 10 anciens forages et en procédant à l'extension de réseaux (environ 5 km) pour des forages existants. En complément de ces infrastructures et en liaison avec les unités pastorales concernées, 12 points de stockage et de vente d'aliments pour bétail seront mis en place, ainsi que 25 parcs de vaccination. Le projet développera aussi, en liaison avec les services des eaux et forêts et les collectivités locales, des activités de protection des ressources naturelles par la mise en place de conventions locales (plans locaux de développement/plan d'occupation et d'aménagement des sols) et la création/entretien de pare-feux (500 km visés). Dix (10) mares pastorales existantes seront également aménagées (surcreusement et aménagement des accès), afin d'accroître leur capacité et durée de vie. Des interventions ciblées seront apportées en direction des petits ruminants, par un appui à la modernisation des habitats avec parcs de nuits. Au total 80 bergeries et 60 chèvreries modèles seront construites, dont la moitié au moins sera réservée aux femmes. L'aviculture traditionnelle sera prise en compte par le développement de 60 poulaillers modèles au niveau des villages et destinées exclusivement aux femmes.

2.2.4 S'agissant du secteur agricole, le Projet interviendra par la mise en place de petites infrastructures hydro-agricoles diversifiées. Dans la région de Kaffrine et dans certaines zones de la région de Louga, il favorisera l'aménagement de 1.200 ha de bas-fonds et de plaines d'épandage de crues pour la riziculture d'hivernage et le maraîchage. Pour cela, des petits ouvrages de rétention (micro-barrages, seuils d'épandage, etc.) seront construits dans les zones d'écoulement, à l'instar des aménagements réalisés par le PAPIL/BAD dans les régions de Tambacounda et de Kolda. Pour les activités dans les bas-fonds, près de 60% des parcelles seront cultivées par les femmes (riziculture, maraîchage, etc.). Afin de préserver les sites aménagés contre l'ensablement et en même temps de lutter contre l'érosion des terres de versants sur lesquels sont pratiquées les cultures pluviales, il est prévu des actions de conservation et restauration des sols (techniques de CES/DRS) sur une superficie voisine de 300 ha. Le projet facilitera aussi la mise en place de 30 banques de céréales, à proximité des sites aménagés. Environ 20 jardins maraîchers et arboricoles portant sur une superficie de 80

ha seront également aménagés spécifiquement pour les groupements féminins. Ils comprendront la construction de 60 nouveaux puits, des équipements de pompage (solaire ou électrique), des petits châteaux d'eau et des systèmes de distribution mixtes (bassins, systèmes goutte à goutte, etc.) suivant le niveau des groupes concernés.

2.2.5 Le projet favorisera aussi l'aménagement de petits périmètres irrigués horticoles en utilisant l'eau excédentaire de forages ou en réalisant de nouveaux forages. 40 sites seront concernés, pour une superficie totale de 500 ha (100 ha à partir des eaux de forages existants et 400 ha à partir des nouveaux forages). Pour ces périmètres, au moins 25% des superficies seront réservées exclusivement aux femmes, les 75% restant cibleront prioritairement les jeunes. Le projet financera les clôtures et favorisera l'installation de haies vives pérennes autour des périmètres. Pour assurer la sécurisation du foncier vis-à-vis des femmes (bas-fonds, jardins maraîchers, petits périmètres), le projet les appuiera dans les démarches nécessaires auprès des conseils ruraux concernés. Pour faciliter l'accès et la commercialisation, le projet prévoit au total la réhabilitation de 270 km de bretelles et pistes rurales permettant de favoriser l'accès aux sites aménagés, ainsi que la construction de 40 magasins de stockage dans les périmètres irrigués adossés aux forages. Ces infrastructures seront localisées en fonction des zones faisant l'objet d'aménagements et raccordables à des voies de communication existantes. Certaines de ces activités (aménagement de bas fonds, de jardins maraîchers, réhabilitation de bretelles d'accès aux sites agricoles, banques de céréales) seront soutenues par la stratégie de vivres pour création d'actifs (VCT) et de vivres contre formation (VCF) pour les communautés impliquées, avec l'appui du PAM.

2.2.6 **Composante 2 – Appui à la mise en valeur et à l'organisation des producteurs et des éleveurs** : Dans le domaine de l'élevage, le Projet appuiera la structuration d'environ 25 Unités Pastorales, à l'instar des pratiques déjà en vigueur dans la zone (cf. projets PAPEL II/BAD et PRODAM II/FIDA). Il s'agira notamment d'appuyer, en collaboration avec les services de l'hydraulique, la création ou la redynamisation des Association d'usagers des forages (ASUFOR), pour asseoir une gestion durable des points d'eau, conformément à la politique nationale en vigueur. Le Projet apportera des appuis ciblés pour l'amélioration des pratiques et en matière de santé animale. Il appuiera la vaccination du cheptel pour les groupements et éleveurs bénéficiant des infrastructures mises en place, la complémentation en aliment (3.000 tonnes d'aliment de bétail usiné et de graines de coton, 1.500 blocs compléments minéraux vitaminés) et la constitution de réserves fourragères (acquisition de 25 motofaucheuses). A destination des femmes, le Projet assurera la formation de 1.500 vaccinatrices pour la volaille traditionnelle et appuiera l'intermédiation pour favoriser les opérations d'embouche (au moins 500 femmes visées). Le Projet apportera aussi un appui pour l'installation et le renforcement d'une dizaine de mini laiteries, intégrant la collecte du lait, en vue de favoriser le développement de bassins laitiers. Les services décentralisés du Ministère de l'élevage assureront le conseil aux éleveurs dans les UP appuyées par le Projet. Pour les diverses acquisitions en intrants et équipements, le projet mettra en place un système incitatif impliquant le secteur privé et en rapport avec le système financier décentralisé et certains mécanismes de crédit en place (FONSTAB, ressources du PMIA, etc.). Dans ce processus, les bénéficiaires apporteront une contribution minimale au financement et bénéficieront de formations et d'un accompagnement de proximité.

2.2.7 L'appui conseil en matière d'agriculture englobera les aspects techniques (vulgarisation, technologies agricoles nouvelles, entretien et gestion des aménagements) et socio-économiques (économie et gestion des exploitations individuelles, organisation et fonctionnement des groupements d'exploitants). Le projet fournira aux groupements, selon un

système à coût partagé, les petits équipements de base et une dotation initiale en intrants. Le projet assurera un appui organisationnel pour la gestion des infrastructures hydro-agricoles mises en place, en créant et formant des comités chargés d'assurer l'entretien, la maintenance et la gestion des ouvrages. Le projet développera des actions d'appui conseil et de vulgarisation, en s'appuyant sur les dispositifs de conseil agricole existants, notamment ceux de l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR). Les interventions du Projet porteront aussi sur un appui à la transformation des productions agricoles et la professionnalisation des acteurs. Pour promouvoir la transformation locale des productions agricoles, le Projet appuiera notamment le développement de 64 petites unités de transformation/conditionnement (moulins, décortiqueuses, égraineuse, etc.) des produits alimentaires issus des filières retenues. Comme pour les activités d'élevage, ces acquisitions se feront en impliquant le secteur privé et les institutions de micro finances, et requerront une contribution des bénéficiaires. La professionnalisation des acteurs comprendra le renforcement des capacités par des actions d'information et de sensibilisation, par des formations techniques, syndicales et en gestion, et par un appui à la structuration des OP, etc. Les OP recevront des appuis différenciés selon leur niveau d'organisation, pour tendre progressivement vers l'autonomie et la professionnalisation, incluant un renforcement des structures faîtières. Environ 125 OP seront concernées par ces activités et bénéficieront aussi du soutien de la stratégie de vivres contre formation (VCF) appuyée par le PAM.

2.2.8 Composante 3 – Gestion du projet : La mise en œuvre du Programme se fera en respectant les principes d'efficacité de la coordination, d'efficience dans la gestion, et de subsidiarité. La coordination du Projet sera assurée par le Comité technique du PNIA. Ce Comité aura notamment en charge le suivi de la mise en œuvre du projet à travers le dispositif du SAKSS. Sur le terrain, la coordination des activités sera assurée par deux équipes légères placées respectivement sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'élevage. Ces équipes disposeront de l'autonomie de gestion administrative et financière, pour les activités relevant de leur domaine d'intervention. Elles disposeront d'un personnel qualifié, recruté sur base concurrentielle et rôlé aux procédures de gestion, d'acquisition et de suivi-évaluation. Les détails opérationnels seront arrêtés précisément ultérieurement lors de la préparation du projet.

2.2.9 Résumé des principales activités à financer : Le tableau ci-après résume pour chaque composante les principales activités envisagées.

Principales activités du PASA-Lou/Ma/Kaf
Composante 1 : Développement des infrastructures agricoles et d'élevage
<p><i>Infrastructures agricoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de 1.500 ha de bas-fonds pour la riziculture et le maraîchage, soutenu par la stratégie VCT - Traitement de 300 ha de terres par des techniques de défense et restauration des sols (CES/DRS) - Mise en place de 30 banques de céréales appuyée par la stratégie VCT - Mise en place 80 ha de jardins maraîchers féminins, clôturés et équipés de systèmes d'exhaure, stratégie VCT - Installation de 100 ha de petits périmètres irrigués à partir de forages existants - Installation de 400 ha de petits périmètres irrigués à partir de nouveaux forages - Construction de 40 bâtiments d'exploitation incluant des magasins de stockage - Réhabilitation de 150 km de pistes et bretelles d'accès, appuyée par la stratégie VCT <p><i>Infrastructures d'élevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de 10 nouveaux forages pastoraux et réhabilitation de 10 forages existants - Equipement des nouveaux forages avec 10 châteaux d'eau et 20 abreuvoirs - Extension de réseaux existants sur 5 km (environ 5 forages concernés)

<ul style="list-style-type: none"> - Construction de 25 parcs à vaccination et de 12 points de stockage et vente d'aliments pour bétail - Construction de 25 hangars de stockage de fourrage - Aménagement de 500 km de pistes pare-feux en zone sylvo-pastorale - Aménagement de 120 km de pistes rurales - Appui à la modernisation de 60 chèvreries et 80 bergeries équipées de parcs de nuit - Appui à l'installation de 60 petits poulaillers modernes en milieu villageois et diffusion de coqs raceurs
<p>Composante 2 : Appui à la mise en valeur et à l'organisation des producteurs et des éleveurs</p>
<p><i>Secteur de l'agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et formation de 125 comités de gestion des infrastructures hydro-agricoles, avec stratégie VCF - Structuration et organisation de 20 jardins maraîchers et 40 périmètres aménagés - Actions de vulgarisation et d'appui-conseil en direction de 10.500 agriculteurs (dont 5.600 femmes) - Dotation à coût partagé en intrants pour la mise en valeur (2.000 ha) et les petits équipements - Appui à la mise en place de 64 petites unités de transformation <p><i>Secteur de l'élevage</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la mise en place ou la dynamisation de 25 organes de gestion des forages (ASUFOR) - Structuration, encadrement et animation de 25 UP en zone sylvo-pastorale - Formation de 1.500 vaccinatrices de volaille traditionnel et intermédiation pour 500 opérations d'embouche - Appui-conseil en direction de 19.700 éleveurs (bovins, petits ruminants, aviculteurs) - Actions d'appui à la couverture sanitaire et à la complémentation par aliments pour bétail - Appui pour l'installation et le renforcement à 10 mini-laiteries
<p>Composante 3 : Gestion du Projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du programme - Gestion financière - Acquisition des biens, travaux et services - Activités de suivi-évaluation - Suivi-environnemental du Projet - Actions de communication

2.2.10 Viabilité écologique : Le PASA-Lou/Ma/Kaf aura globalement des impacts positifs sur l'environnement et sur la préservation des ressources naturelles. Les effets négatifs ne sont pas substantiels et des mesures de mitigation seront mises en œuvre, conformément au plan de gestion environnemental et social (PGES) qui sera élaboré lors de l'instruction du dossier par la BAD. La question environnementale sera intégrée dans toutes les étapes du cycle du Projet, mais particulièrement dans les cahiers de charges des travaux envisagés. Les comités de gestion des aménagements et des infrastructures seront impliqués dans la mise en œuvre des mesures. L'augmentation de la production agricole sera basée principalement sur l'amélioration des rendements suite à l'utilisation de bonnes pratiques culturales, la limitation des pertes post-récoltes, une meilleure gestion de l'eau, ainsi que l'utilisation de quantités modérées d'engrais et de produits phytosanitaires. Le Programme prévoit aussi des formations qui porteront sur l'utilisation rationnelle d'engrais et de produits phytosanitaires et le respect des normes de gestion environnementale. En termes de mesures d'atténuation et de capacité d'adaptation face aux changements climatiques, le projet prévoit notamment : (i) une utilisation plus maîtrisée des eaux de ruissellement et souterraine, et la promotion des techniques d'irrigation de goutte-à-goutte, (ii) la promotion de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles par les techniques de valorisation des résidus agricoles, du fumier et des déjections d'animaux; (iii) le calage des cycles culturaux des différentes spéculations des cultures annuelles, la redéfinition graduelle d'un calendrier culturel aménagé; et (iv) l'introduction et la promotion de variétés à cycle court, peu exigeantes en eau et quant aux différents stress inhérents aux perturbations climatiques précoces.

2.2.11 Liens avec les activités du CAADP : Les différentes opérations et activités ciblées ont un lien direct avec les objectifs spécifiques du PNIA et avec les différents piliers du PDDAA. Le tableau ci-après fait ressortir ces liens.

Liens entre les activités du PASA-Lou/Ma/Kaf et les piliers du CAADP

<i>Piliers du CAADP</i>	<i>Activités du PASA/</i>
1. Amélioration de la gestion de l'eau	L'organisation de la gestion des points d'eau pastoraux, les infrastructures hydro-agricoles destinées à mettre en place des systèmes d'irrigation performants permettent non seulement de sécuriser la production animale et végétale, mais elles impliquent aussi une amélioration de la gestion de l'eau. Diverses formations sont prévues pour organiser les usagers des infrastructures hydrauliques.
2. Développement durable des exploitations agricoles	Les mesures de sauvegarde environnementale, la professionnalisation des acteurs, les pôles de développement générés par les aménagements hydrauliques de même que les infrastructures et habitats améliorés pour l'élevage, serviront de références et contribueront à induire un développement durable des exploitations agricoles et pastorales.
3. Gestion améliorée des ressources naturelles	Les questions environnementales seront systématiquement prises en charge dans le cadre de l'exécution du programme, à travers l'application des mesures prévues au niveau du plan de gestion environnementale et sociale. Les mesures de protection des bassins versants au niveau des bas-fonds aménagés contribueront à limiter l'érosion et à favoriser le maintien du couvert végétal. Ce pilier est également directement concerné par les actions GRN (sensibilisation, lutte contre les feux de brousse, etc.) menées au niveau des UP. Les appuis apportés au développement de l'élevage favoriseront à terme la sédentarisation des animaux, grâce en particulier à l'aménagement des points d'eau pastoraux et la préservation des ressources fourragères.
4. Développement des filières agricoles et promotion des marchés	Les actions mises en œuvre dans le cadre de filières végétales (riziculture, maraîchage, etc.) et animales (bovins, ovins, caprins, aviculture traditionnelle, etc.) touchent les différents maillons des filières concernés (production, transformation et commercialisation des produits). Les organisations de producteurs seront appuyées tant au niveau des infrastructures et équipements que dans l'organisation, la gestion et l'intermédiation.
5. Réduction de l'insécurité alimentaire	L'objectif du projet est de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire par un accroissement des productions végétales (+22.000 tonnes) et animales (+5.300 tonnes).

2.2.12 Toutes ces opérations contribueront, au plan macroéconomique, à consolider la souveraineté alimentaire du pays, un des objectifs fondamentaux de la LOASP et visé par le PNIA, car elles permettront notamment de réduire les importations en produits végétaux et animaux, ce qui atténuera le déficit de la balance commerciale du pays. Des effets directs seront perçus au niveau des communautés concernées du fait d'un accroissement de leur revenu résultant de la modernisation des systèmes d'exploitation. La viabilité des activités proposées constituera une préoccupation première du programme. En ce sens, le projet privilégiera des infrastructures et technologies éprouvées, ayant fait leur preuve et adaptées aux différents milieux. Il apportera également, à travers des opérateurs et ONG spécialisés, et en liaison avec les services techniques décentralisés, l'accompagnement et l'encadrement indispensables aux groupes cibles, en vue de renforcer leurs capacités, de mieux s'organiser et de se professionnaliser.

2.3 Modalités d'exécution

2.3.1 L'exécution du Projet se réalisera avec l'appui de deux types d'opérateurs: (i) des partenaires stratégiques et institutionnels, et (ii) des prestataires contractuels. Les partenaires stratégiques sont ceux qui assurent des fonctions directes de service public (postes vétérinaires au niveau des arrondissements, services techniques départementaux et régionaux), ou ceux dont le mandat de service public fait l'objet de loi (ANCAR, ANREVA, etc.). Ils seront chargés selon les cas, sur la base de protocoles ou conventions, de l'appui conseil dans la mesure où leurs effectifs le permettent, ou de l'appui aux OP en matière de structuration, de suivi de la réalisation des activités et de l'évaluation du travail des prestataires, de la diffusion de l'information, de l'animation du dialogue au niveau local. Les prestataires de services privés (entreprises, bureaux d'études, ONG, consultants individuels, etc.) seront chargés de la fourniture de tous les autres travaux, biens et services. Ils seront recrutés sur une base compétitive, selon les procédures de la BAD, et liés au Projet par des contrats. Les travaux d'investissement seront ainsi confiés à des entreprises spécialisées sur la base d'appels d'offres. La supervision et le contrôle de ces travaux seront assurés par des firmes expérimentées recrutées sur la base d'une liste restreinte. Certains travaux et activités faisant appel à la mobilisation des communautés seront appuyés par le PAM (stratégies VCT et VCF). Les opérateurs en charge de la structuration, de l'animation et de l'appui-conseil contribueront à la collecte des indicateurs de réalisation pour alimenter régulièrement la base de données de suivi du programme. Lors de la préparation du projet, une attention particulière sera portée à la promotion de processus opérationnels efficaces, valorisant des études déjà disponibles, recourant à des modes d'acquisition et de revue adaptés et diligents, favorisant les synergies et complémentarités sur le terrain, privilégiant les meilleures pratiques et faisant appel aux services et structures les plus performants.

2.3.2 Au niveau opérationnel, le Ministère de l'élevage assurera, par le biais d'une équipe légère, la conduite des activités pastorales et d'appui à la modernisation des filières animales, comme cela avait été fait dans le cadre du PAPEL II. Le Ministère de l'Agriculture aura en charge la conduite des activités liées au développement agricole. Elle mettra pour cela en place une équipe légère qui travaillera en liaison avec les structures et opérateurs concernés. Ces équipes travailleront en synergie et en relation étroite avec les collectivités locales impliquées (conseils régionaux et communautés rurales), ainsi qu'avec les services techniques en charge de l'aménagement du territoire, de l'hydraulique, de l'agriculture, de l'élevage, etc. Il est important de souligner que la mise en œuvre des activités du programme sera largement décentralisée et conduite de façon participative. Des ateliers participatifs seront régulièrement organisés pour informer l'ensemble des parties prenantes et évaluer aussi les résultats obtenus.

2.4 Montant du financement demandé

2.4.1 Les activités à financer sont consignées dans le tableau ci-dessous, décomposées par sources de financement. Un certain nombre d'études de faisabilité et documents de capitalisation sont disponibles et ont notamment servi au chiffrage de l'opération. Au total un financement de 40 millions de \$US (20 milliards de F.CFA) est demandé au GAFSP, ce qui représente 94,6% du montant global de l'opération envisagée, et environ 3% de ressources complémentaires à rechercher pour le financement du PI (1.344,6 millions de \$US). Le tableau détaillé des coûts est présenté en annexe 2.

Répartition des coûts du PASA-Lou/Ma/Kaf par source de financement (en millions d'USD)

Composante	TOTAL	GAFSP	GVT	BEN	PAM	%
1. Développement des infrastructures agricoles et d'élevage	29,53	28,76	-	0,77	-	69,9
2. Appui mise en valeur et organisation des producteurs et éleveurs	7,23	6,94	-	0,29	-	17,1
3. Gestion du Projet	5,47	4,30	0,81	-	0,36	13,0
TOTAL (millions d'USD)	42,24	40,00	0,81	1,07	0,36	100%

2.4.2 Les fonds du GAFSP serviront essentiellement à financer des investissements structurants : aménagements des bas fonds, équipement des jardins, aménagement des périmètres, équipements de pompage, construction de forages et de châteaux d'eau, réalisation de bâtiments, aménagements de mares, réhabilitation de pistes rurales, mise en place d'unités de transformation, etc. Ils seront également utilisés pour assurer l'amélioration de l'offre de services aux producteurs et éleveurs. Le financement prendra en charge les missions de supervision et de contrôle des travaux, ainsi que des appuis ciblés pour l'accompagnement, le renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs des filières. Les frais de fonctionnement seront pour partie (15%) pris en charge par l'Etat. Les fonds du GAFSP financeront les services de maîtrise d'œuvre (étude et contrôle des travaux), une partie des charges de fonctionnement, le dispositif de suivi-évaluation, le suivi-environnemental, ainsi que les missions d'audit, de revue à mi-parcours et d'évaluation finale. Les bénéficiaires apporteront une contribution à certains travaux non qualifiés, tandis que le PAM apportera une contribution au suivi et à la coordination des activités VCT et VCF.

2.4.3 Si les ressources du fonds fiduciaires se révélaient insuffisantes, il est proposé de diminuer le kilométrage des pistes d'accès (50 km au lieu de 150 km) et des pistes rurales (40 km au lieu de 120 km projetés), ce qui conduirait à un coût total pour la requête GASFP de 16,7 milliards de FCFA soit encore 33,4 millions d'USD.

2.5 Organe de supervision privilégié

2.5.1 L'organe de supervision choisi par le gouvernement du Sénégal pour l'accompagner dans la mise en œuvre de cette opération est la Banque africaine de développement (BAD). Cette institution collabore depuis longtemps avec le Sénégal dans le secteur rural en général, et en particulier, dans les sous-secteurs de l'élevage et de l'intensification de la production agricole à travers l'irrigation. Elle a notamment financé de 1992 à 2009 et successivement, deux projets d'appui à l'élevage (PAPEL I et PAPEL II) qui ont, entre autres résultats, permis un début de modernisation du secteur et le développement des infrastructures pastorales. Ces interventions ont également permis de mieux assoir la réflexion et le cadrage stratégique du sous secteur de l'élevage qui ne bénéficie pas à ce jour de financements importants.

2.5.2 Dans le secteur de la production agricole par la maîtrise de l'eau, la BAD intervient actuellement dans la moitié sud du pays à travers deux opérations : le Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) et le Projet d'appui au développement rural en Casamance (PADERCA) qui développent tous deux des activités axées sur une meilleure maîtrise de l'eau, à partir de petits aménagements hydro-agricoles, et la préservation du capital productif en vue d'accroître la sécurité alimentaire et de favoriser l'émergence de pôles de production. L'expérience de la BAD en matière de préparation et de mise en œuvre de projets et programmes dans le secteur rural et la présence du Bureau régional de la BAD à Dakar contribueront à assurer, en concertation étroite avec les PTFs, partenaires et acteurs

concernés, un montage diligent, privilégiant la qualité à l'entrée, puis un suivi adéquat du programme. Lors de la mise en œuvre du projet, la BAD s'appuiera aussi sur le groupe des PTF « Développement rural et Sécurité alimentaire » pour favoriser les synergies et complémentarités avec les programmes et initiatives en cours, dont celles conduites par le PAM (stratégies VCT et VCF) et le FIDA (projets PADAER et PAFA couvrant des zones plus larges).

2.6 Calendrier de l'appui proposé

Le calendrier d'exécution prévisionnel est donné à titre indicatif dans le tableau ci-dessous sous forme d'un chronogramme. L'évaluation du Projet par la BAD devrait pouvoir débiter dès son approbation par le GAFSP. Au total le projet envisagé devrait pouvoir être réalisé avant la fin de l'année 2017, date d'achèvement de la première phase du PI du PNIA.

Activités		2012	2013	2014	2015	2016	2017
1	Approbation requête par GAFSP	■					
2	Préparation/Evaluation du programme		■				
3	Lancement du Programme			■			
4	Processus d'acquisition		■	■	■		
5	Réalisation des infrastructures			■	■	■	
6	Renforcement des capacités			■	■	■	■
7	Supervision, Audit			■	■	■	■

2.7 Risques et gestion des risques

2.7.1 Hormis les risques d'ordre général qui s'appliquent à toutes les opérations du secteur agricole, tels que ceux afférents au statut foncier des terres (loi sur le domaine national), aux aléas climatiques et aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'exécution du présent programme présente peu de risques spécifiques, dans la mesure où des opérations sensiblement similaires ont déjà été menées et que les leçons tirées de ces expériences seront largement prises en compte.

2.7.2 Les risques de sécheresse et de mauvaise production seront atténués par l'aménagement des bas-fonds, la réalisation de jardins et petits périmètres irrigués, ce qui permettra d'assurer une alimentation régulière des plantes en eau. La création de points d'eau pastoraux modernes contribuera également à assurer un approvisionnement régulier en eau du cheptel, même en cas de baisse de la pluviométrie. De même, avec la sensibilisation des producteurs et des éleveurs, et la délimitation des parcours de bétail, les conflits entre éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires devraient se raréfier. La question foncière impliquera étroitement l'ensemble des collectivités locales concernées et sera systématiquement abordée et clarifiée avant la réalisation de toute infrastructure et aménagement.

2.7.3 En ce qui concerne la mise en œuvre du programme lui-même, une clarification sera apportée aux structures d'exécution quant aux procédures et méthodes d'instruction des dossiers financés par le GAFSP, car une source importante de retards et/ou de blocage dans l'exécution du programme pourrait résider dans une mauvaise connaissance ou interprétation des procédures à suivre, en matière notamment d'acquisition de biens et services, de décaissement, etc. Ceci sera assez aisément surmonté grâce à la diffusion par l'organe de supervision, en l'occurrence la BAD, d'une notice opérationnelle détaillant les processus,

règles et procédures applicables, puis par les formations qui seront délivrées en la matière. Au plan de la gestion technique et financière du programme, les risques éventuels de dérapage pourront être prévenus grâce aux missions de supervision qui seront régulièrement effectuées par l'agence de supervision. La présence du bureau régional de la BAD à Dakar facilitera la mise en œuvre et le suivi des diverses activités. De même, un audit financier et comptable indépendant sera réalisé chaque année. Au démarrage du programme, il sera organisé un atelier de lancement qui regroupera notamment l'organe de supervision, les structures d'exécution et les services de l'administration concernés, ainsi que les représentants des bénéficiaires et des collectivités locales.

2.7.4 Les productions additionnelles attendues du programme sont quantitativement relativement importantes, mais elles bénéficieront d'un accès facilité au marché et resteront en deçà de la demande. Elles ne risqueront pas, par conséquent, d'entraîner une baisse des prix et donc une réduction des revenus des producteurs. La modernisation des exploitations et le développement de l'approche filière pourront constituer un défi important pour les populations rurales les plus vulnérables. Le projet veillera à ne pas exclure ces franges les plus démunies en les intégrant dans une dynamique inclusive où le développement de l'entrepreneuriat privé permettra une dynamisation globale des secteurs d'activité. Les actions de renforcement de capacités permettront aussi aux différents acteurs dont les femmes de mieux prendre en charge les innovations apportées et d'assumer les responsabilités inhérentes au développement des sous-secteurs.

2.8 Concertation avec les parties prenantes locales et les partenaires au développement

2.8.1 La formulation du PNIA a permis à tous les acteurs impliqués dans le développement économique du pays en général de procéder à une revue et à une analyse détaillées des efforts passés et en cours en matière de développement agricole et rural, ainsi qu'à un inventaire des politiques et stratégies de promotion du secteur. Cette revue exhaustive a permis de vérifier la pertinence des programmes et d'énoncer les ajustements nécessaires ou de proposer des alternatives en matière d'investissement. Les résultats de cette concertation et de cette analyse ont conduit à l'élaboration du PNIA et à la signature du pacte en février 2010, puis à la formulation d'une première ébauche du plan d'investissement du PNIA en juin 2010 qui a donné lieu à un certain nombre de recommandations lors de sa revue technique. Le travail de finalisation du PI s'est déroulé durant les mois de juillet à octobre 2010, sous la coordination de DAPS avec l'appui du CRES.

2.8.2 La présente requête a été formulée par le Gouvernement sous la coordination de la DAPS en charge de la conduite du PNIA et en concertation avec la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF), avec l'appui des agences et ministères sectoriels concernés (Agriculture et Elevage), sur la base des propositions figurant dans le PI, et tenant compte notamment des résultats des diverses simulations. Celles-ci ont permis de dégager les sous-secteurs les plus porteurs, sur lesquels devraient se focaliser prioritairement des investissements futurs. Ainsi, il se dégage que la production végétale, notamment céréalière, et l'élevage devraient être des créneaux prioritaires. Le ciblage de la présente requête tient compte de cette orientation. La formulation de la requête a également privilégié des activités suffisamment avancées dans la réflexion, la concertation et la préparation pour pouvoir être mises en œuvre de manière relativement rapide. Une bonne partie des activités retenues concerne des zones et des communautés déjà identifiées, pour lesquelles de nombreuses concertations ont déjà été conduites permettant de définir de manière

participative les interventions prioritaires. Lors de la formulation détaillée du présent programme, l'ensemble des parties concernées seront de nouveau consultées de manière à intégrer d'éventuels ajustements opérationnels.

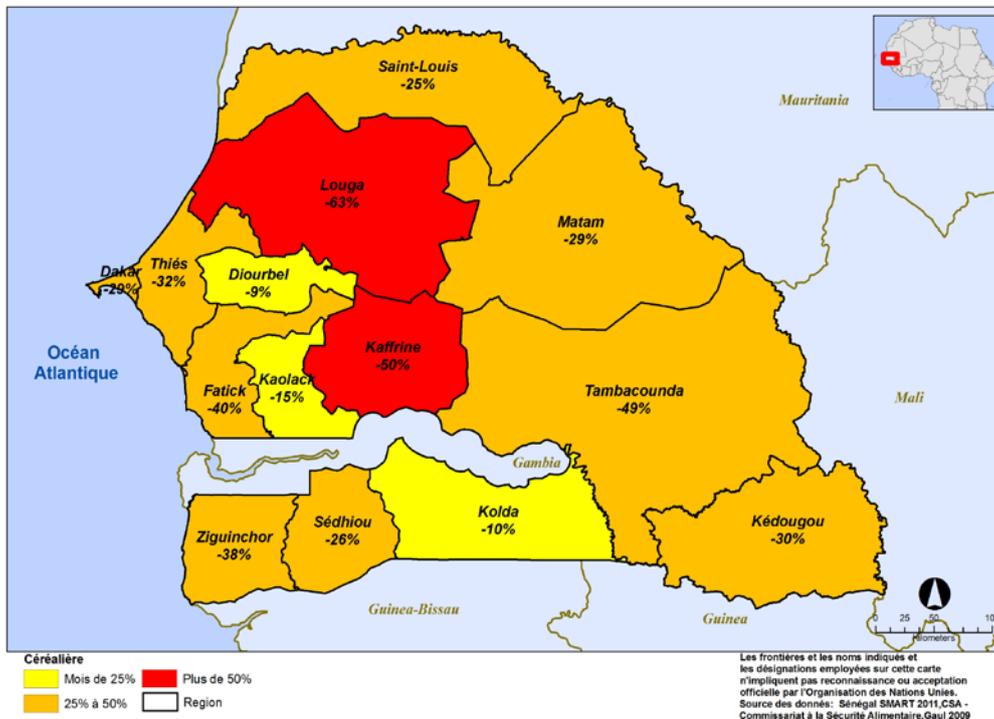
2.8.3 La formulation de la présente requête a été transmise au groupe thématique des PTFs en charge de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (co-présidé par la Banque Mondiale et l'USAID). Les observations formulées ont été prises en compte dans la finalisation du présent document. Il a été admis que les activités retenues dans la cadre de cette requête étaient en parfaite adéquation avec les priorités définies par le PI du PNIA et le PDDAA, et que leur financement contribuerait à appuyer des interventions urgentes déjà initiées et offrirait la possibilité de catalyser d'autres sources de financement par le caractère démonstratif de certaines actions.

2.9 Conclusion

La présente requête de financement, d'un montant de 40 millions d'USD, adressée au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire vise à améliorer la sécurité alimentaire ainsi que les revenus des ruraux, en ciblant trois régions vulnérables du Sénégal pour lesquelles l'action du gouvernement et des partenaires au développement est assez peu développée. Les interventions identifiées s'adressent de manière privilégiée aux petits agriculteurs et aux femmes, et s'inscrivent dans le cadre des actions retenues au niveau du plan d'investissement prioritaire du programme national d'investissement agricole. Le projet améliorera l'accès des petits producteurs, des femmes, et de leurs organisations à des infrastructures agricoles diversifiées, notamment en matière de maîtrise de l'eau, de stockage et de désenclavement, ainsi qu'à des technologies, services et formations adaptés. La mise en œuvre du projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine s'exécutera de manière très participative et disposera d'un système de suivi-évaluation adossé à celui du PNIA. Le PASA-Lou/Ma/Kaf touchera directement une population estimée à près de 210.000 personnes, et générera une production additionnelle végétale et animale estimée respectivement à plus de 22.000 et 5.000 tonnes.

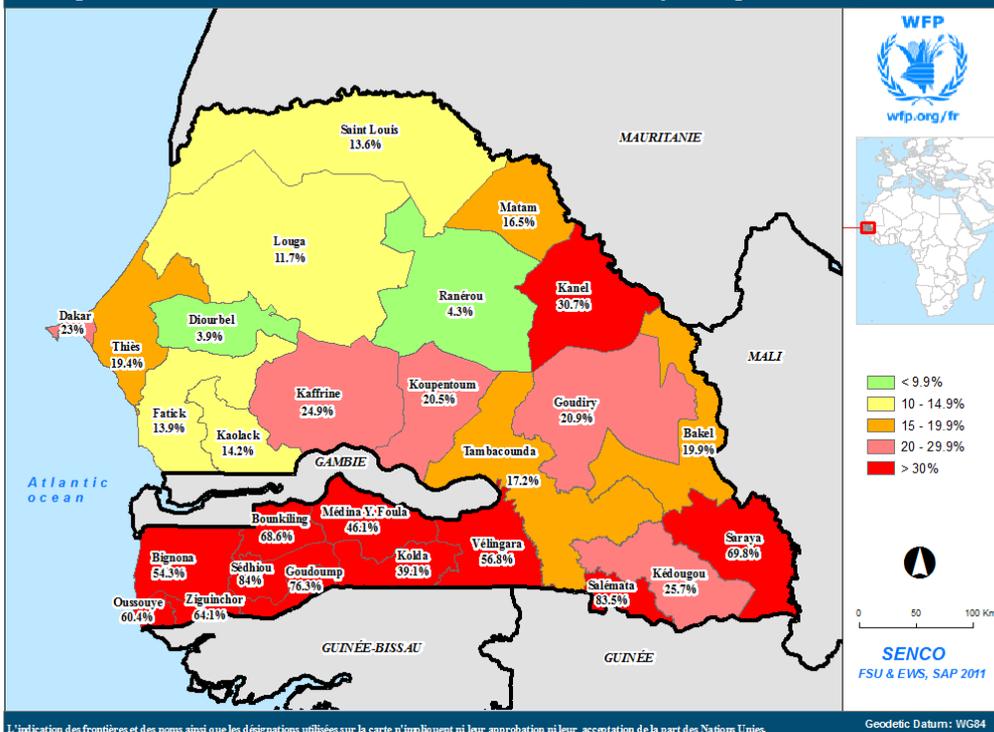
Cartes illustrant les problèmes de déficit de production et d'insécurité alimentaire au Sénégal (année 2011)

Sénégal: Profondeur du déficit de production céréalière campagne 2011/12 comparée à 2010/11



Source PAM

Sénégal: Prévalence de l'insécurité alimentaire, 3ème passage du SAP, aout 2011



L'indication des frontières et des noms ainsi que les désignations utilisées sur la carte n'impliquent ni leur approbation ni leur acceptation de la part des Nations Unies.

Source PAM

Détail du financement sollicité du GAFSP (en milliers de FCA et de millions d'USD)

Composantes / Activités	Unités	Q	Pu (milliers FCFA)	Pt (milliers FCFA)	Pt (millions USD)
Développement des infrastructures agricoles et d'élevage					
Aménagement de bas fonds, micro-barrages (1.500 ha)	site	20	112 500	2 250 000	4,50
Aménagement de CES/DRS	ha	300	800	240 000	0,48
Jardins Maraîchers	u	20	18 000	360 000	0,72
Périmètres horticoles à l'aval de forage à excédent de débit	u	20	18 000	360 000	0,72
Périmètres horticoles à l'aval de nouveaux forages	u	20	100 000	2 000 000	4,00
Pistes d'accès sites agricoles	km	150	15 000	2 250 000	4,50
Maîtrise d'œuvre (étude et contrôle volet agricole)	7%	1	0	562 800	1,13
Réalisation de nouveaux forages	u	10	180 000	1 800 000	3,60
Réhabilitation d'anciens forages	u	10	20 000	200 000	0,40
Extension de réseaux existants (environ 5 forages concernés)	km	5	12 000	60 000	0,12
Aménagement de mares pastorales	u	10	60 000	600 000	1,20
Points de stockage et de vente d'aliments	u	12	15 000	180 000	0,36
Installation de parcs de vaccination	u	25	7 000	175 000	0,35
Construction de bergeries modèles	u	80	2 000	160 000	0,32
Construction de chèvreries modèles	u	60	2 000	120 000	0,24
Développement de poulaillers modernes	u	60	1 000	60 000	0,12
Création/entretien de pare-feux	km	500	400	200 000	0,40
Pistes rurales en zone sylvo-pastorale	km	120	20 000	2 400 000	4,80
Maîtrise d'œuvre (étude et contrôle volet élevage)	7%	1	0	402 850	0,81
Sous-total 1				14 380 650	28,75
Appui à la mise en valeur et à l'organisation					0,00
Magasins de stockage	u	40	15 000	640 000	1,28
Banques de céréales	u	30	6 000	180 000	0,36
Appui transformation produits agricoles (moulins, etc.)	u	1	204 000	204 000	0,41
Appui au Développement des capacités	u	1	150 000	150 000	0,30
Contribution aux intrants et petits équipements	u	1	693 000	693 000	1,39
Vaccination des volailles contre la MN	forfait/an	5	1 500	7 500	0,01
Actions de santé animal	forfait/an	5	50 000	250 000	0,50
Contribution achat coqs raceurs	u	1000	5	5 000	0,01
Contribution achat aliment bétail usiné et graines coton	tonnes	3000	162	487 500	0,97
Contribution achat blocs compléments minéraux	u	1500	5	7 500	0,01
Contribution achat motofaucheuses	u	25	2 000	50 000	0,10
Hangars pour stockage de fourrage	u	25	5 000	125 000	0,25
Appui et renforcement de mini-laiteries	u	10	40 000	400 000	0,80
Formation vaccinatrices volaille	u	1500	4 000	6 000	0,01
Appui conseil aux groupements et éleveurs pilotes	forfait/an	5	25 000	125 000	0,25
Appui à la dynamisation de 25 ASUFOR	u	25	500	12 500	0,02
Appui à l'organisation de 25 UP (sensibilisation, GRN, etc.)	u	25	5 000	125 000	0,25
Sous-total 2				3 468 000	6,93
Gestion du Projet					
Coordination, gestion, suivi-évaluation, audit, etc.	12%	1		2 151 350	4,30
Sous-total 3				2 151 350	4,30
TOTAL				20 000 000	39,99